

PRIORISATION DES SECTEURS POUR L'ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS
(La priorité est accordée aux secteurs A et B à l'intérieur de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal)

SECTEURS	QUADRILATÈRE
A	Les rues suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ● boulevard Saint-Laurent ● rue Saint-Denis ● avenue du Mont-Royal ● rue Prince-Arthur ● rue du Square Saint-Louis
B	Les rues suivantes: <ul style="list-style-type: none"> ● rue Sherbrooke ● rue Milton ● rue Cherrier ● avenue des Pins ● rue Roy ● avenue Duluth ● rue Rachel ● rue Marie-Anne ● boulevard Saint-Joseph ● avenue Laurier ● avenue Fairmount ● rue Saint-Viateur ● rue Bernard ● avenue du Parc ● rue Saint-Urbain ● avenue Papineau ● avenue de Lorimier ● rue Van Horne
C	Le reste de l'arrondissement